

ÉLECTIONS 15 & 22 MARS – BUREAUX DE VOTE

1



2



LIEUX DES BUREAUX DE VOTE

- 1 **Salle des mariages**, derrière la mairie
- 2 **Gymnase Roger Bambuck**, Rue Marcel Charon

HORAIRES D'OUVERTURE

Les bureaux de vote sont ouverts de **8h00 à 20h00**

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Carte d'identité **obligatoire**

Pour voter aux élections municipales du dimanche 15 et 22 mars 2026, il était nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales avant :

- le 4 février 2026 pour une inscription en ligne
- le 6 février 2026 pour une inscription en mairie